

Conseil municipal de Hautecourt-Romanèche
Réunion du Jeudi 21 avril 2016

Présents : AZNAR Vincent, BERGERY Franck, BOUVARD Mélinda, CALLOCH Pascal, CROUZET Annick, DESBOIS Marc, FUYATIER Isabelle, LANDES René, LEVEQUE Michel, PHILIBERT Sophie.

Excusée : BESANÇON Carine (pouvoir donné à Pascal CALLOCH)

Secrétaire de séance : CROUZET Annick

Ordre du jour:

*** Délibérations:**

- avis sur la demande d'exploitation de la carrière de VILLETTE par la SARL TLTP DANNENMULLER
- cession foncière (parcelle AO 119)

*** Compte rendu des commissions.**

*** Questions diverses.**

En préambule, approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 18.03.2016.

DELIBERATIONS

Avis sur la demande d'exploitation de la carrière de VILLETTE par la TLTP DANNENMULLER :

Monsieur le Maire évoque la demande d'exploitation de la carrière de Villette formulée par la SARL TLTP DANNENMULLER, et rappelle à ce titre:

- l'intervention de Monsieur DANNENMULLER, venu présenter son projet de réouverture de carrière lors de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 2015.
- la réunion informelle - entre élus municipaux - qui a suivi cette présentation.
- l'enquête publique qui s'est déroulée sur un mois (du 14.03.2016 au 15.04.2016 inclus), au cours de laquelle le commissaire enquêteur a pu répondre aux interrogations des habitants, des élus...
- la réunion publique qui s'est tenue le 01.04.2016 à la salle des fêtes de Hautecourt, organisée par la Préfecture, en présence notamment de techniciens en explosifs et d'un hydrogéologue.
- la réunion de travail, interne aux membres du Conseil Municipal, organisée le 18.04.2016.
- les différentes cessions de travail organisées par le collectif « Val de Buhenc », auxquelles chacun a eu la possibilité de participer.
- l'accès aux comptes-rendus de ce même collectif.
- la proposition faite aux élus, par Monsieur DANNENMULLER, d'assister à un tir de mine in situ, sur la carrière de Roissiat.
- l'accès pour tous aux articles parus dans les médias (journaux, télévision, tracts, sites internet...).

Au regard de ce qui précède, Monsieur le Maire estime les membres du Conseil suffisamment informés pour émettre un avis éclairé et propose - personne ne souhaitant prendre la parole - de passer au vote. A la demande d'un des membres du Conseil, le vote se déroule à bulletin secret. Le résultat du vote est le suivant :

- 7 voix pour le projet de réouverture
- 4 voix contre le projet de réouverture.

Monsieur le Maire propose d'inclure dans la délibération des réserves relatives notamment à la circulation des véhicules, et invite l'ensemble du Conseil à une réunion de travail pour recenser ces réserves.

Enfin, dans un esprit d'apaisement et de contrôle, Monsieur le Maire propose de mettre en place une Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS) réunissant différents acteurs locaux: élus, membres du collectif « Val de Buenc », représentants de l'entreprise DANNENMULLER, une expertise locale par le biais de l'AGEK et enfin, la DREAL et la FRAPNA.

Cession foncière (parcelle AO 119) :

Le chemin rural reliant le chemin de La Verchère à la RD 979 ayant cessé d'être entretenu depuis de nombreuses années, ce dernier est devenu impraticable (ronces, arbres...).

Par ailleurs, une construction privée empiète sur une partie du chemin (sur une longueur d'environ 7 mètres X 0,50 mètre de largeur).

Afin de permettre la réouverture du dit-chemin sur une largeur acceptable, en évitant la démolition du bâtiment, Monsieur le Maire propose la vente d'une partie de la parcelle communale AO 119 à Monsieur GINET.

Monsieur GINET pourrait, en accord avec le propriétaire jouxtant le chemin, et par le biais d'échange tel qu'exposé par Monsieur Le Maire - réouvrir à ses frais (acte notarié et acquisition foncière) un nouveau chemin en parallèle de l'existant.

Marc DESBOIS intervient pour préciser que l'empiètement ne se limite pas au seul bâtiment, mais se prolonge par un aménagement en pouzzolane sur le domaine public.

Franck BERGERY suggère une vente au prix fort du mètre carré constructible, arguant que l'ajout d'une bande de terrain non constructible - sur laquelle se situe une partie du bâtiment - donnerait une plus-value à la propriété de Monsieur GINET.

Monsieur le Maire précise que, malgré l'incorporation éventuelle à la propriété de Monsieur GINET :

- la partie de la parcelle AO 119 resterait incluse dans la zone AS, dont le prix plafonne aux environs de 0,20 €/m² ;
- que le prix fixé par la Communauté de Communes dans les acquisitions foncières de parcelles situés dans ce secteur est de 2€/m².

Isabelle FUYATIER propose une « cote mal taillée », entre une vente au prix fort (60€/m²) et le prix réel du m² (0,20€/m²).

Devant la difficulté de fixer un prix, et face à la complexité de visualiser l'emprise foncière impliquée, le sujet est ajourné. Une visite sur place sera proposée aux élus, en présence de Monsieur GINET.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Voirie :

Installation d'un testeur de vitesse à l'entrée du hameau de Challes, à hauteur de la propriété de Monsieur COLLANGE. Une chicane provisoire sera installée, afin d'envisager ou non une installation définitive, en vue de sécuriser cette zone.

Concernant les droits de tirage, Monsieur le Maire informe que la quasi-totalité des travaux identifiés par le groupe de travail seront réalisés, et qu'un aménagement est à l'étude Place de l'Eglise à Hautecourt.

- CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) :

Organisation de la journée du 30.04.2016, relative à l'opération « Sentier des Ecoles », en collaboration avec l'AGEK, les CMJ de Cize et de Bohas-Meyriat-Rignat.

5 enfants du CMJ de Hautecourt participeront à cette journée.

Dans le cadre de la soirée du 07.05.2016 (repas avec nos homologues allemands de PFIFFELBACH), participation de Madame OUDOT Dominique - présidente du Comité de Jumelage - pour la préparation d'un quizz.

Préparation de la venue de Monsieur Xavier BRETON - député - le samedi 21.05.2016, dans le cadre de la visite à l'Assemblée Nationale, prévue le mercredi 22.06.2016.

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux de la rampe de mise à l'eau de Chambod ont commencé. Le dispositif sera opérationnel pour la saison estivale.

L'entreprise FONTENAT va livrer les enrochements nécessaires aux travaux de la Fontaine de Challes. Ces travaux devraient débiter sous quinzaine.

Dans le cadre de la mise à disposition d'un local associatif, l'évêché, sous l'autorité du Père KABEMBA, a donné son accord de principe pour mettre à disposition de la commune la salle paroissiale de Hautecourt.

Monsieur le Maire indique que la durée du bail de location devra être proportionnelle aux nécessaires travaux qui seront à engager, et qu'il rencontrera l'économe de l'évêché pour acter ce bail.

Monsieur le Maire rappelle que la réouverture des chemins Côtes de Buenc interviendra le mardi 03.05.2016 et invite les élus à se rendre sur place ce même jour.

- Permis de construire (dossier déposé en Mairie)

ROLLAND Lionel
1481 route de Bourg
01250 VILLEREVERSURE

- Déclaration préalable (dossier déposé en Mairie)

JEANNESSON Bruno GUYOT Caroline
185 route du BELVEDERE
ROMANECHÉ
01250 HAUTECOURT-ROMANECHÉ

VIVONS ENERGY
221 rue de la Fayette
75010 PARIS

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,

Vincent AZNAR

